

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 12 Février 2020 P.V. N° 25

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA - Pierre COLETTI – Jean Pierre FRANSCHESCHINI – Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Modifications d'horaires

- Matches à jouer

- Traitement des feuilles de match

MODIFICATIONS D'HORAIRE

FC PUGETOIS : Demande le report du match de D2 poule B contre US CARQ/LA CRAU 2 du 09/02/2020 au 16/02/2020. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 16/02/2020.

UA LA VALETTE : Demande le report du match de D3 poule A contre JS LE MOURILLON 1 du 22/03/2020 au 29/03/2020 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 16/02/2020 à 15h00.

SIX FOURS LE BRUSC : Demande d'avancer le match de D1 contre US ST MANDRIER 1 du 23/02/2020 au 22/02/2020 à 19h30. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 22/02/2020 à 19h30.

Matches à jouer

Le 16 FEVRIER 2020

D2 poule B

FC PUGETOIS 1/US CARQ-LA CRAU 2 du 09/02/2020(50146.2)

D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

D3 poule C

AS CALLAS CANTON1 / TRANS S1 du 01/12/2019 (50378.1)

D4 poule A

FC REVESTOIS 1 / ST ZACHARIE 2 du 01/12/2019 (50514.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

Le 08 MARS 2020

D1

ST CYR AS 1 / ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

D4 poule A

FC LE REVEST 1 / US VAL D'ISOLE 2 du 19/01/2020 (50535.1)

Le 29 MARS 2020

D3 poule A

LA VALETTE 3 UA / JS LE MOURILLON 1 du 22/03/2020(50240.2)

D4 poule A

ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON 1 / US VAL D'ISOLE 2 du 19/04/2020 (50511.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 09 février 2020

D1 :

FC SEYNOIS / LE LAVANDOU
SIX FOURS LE BRUSC / SC DRAGUIGNAN
LA LONDE / ST CYR
ESTEREL / SOLLIES FARLEDE
COGOLIN / T. HOPITAL
ST MANDRIER / CUERS PIERREFEU

D2 Poule A

HYERES FC / SANARY
LE PRADET / FREJUS ST RAPHAEL
SC TOULON / LA LONDE
COGOLIN / RAMATUELLE
TREMPLIN FC / CUERS PIERREFEU

Poule B

CANNET DES MAURES / PAYS DE FAYENCE
ST MAXIMIN / LORGUES
BESSE SPORTS / LES ARCS
MAR VIVO / BORMES
LA VALETTE / GRIMAUD

D3 Poule A

JS MOURILLON / SANARY
LE PRADET / OLLIOULES
LA VALETTE / ST CYR
JS BEAUSSETANNE / ASPPT HYERES
MAR VIVO / T. HOPITAL
ST MANDRIER / GARDIA CLUB

Poule B

BELGENTIER / SC NANS
BARJOLS / US VAL ISSOLE
VAL BESSILLON / ST MAXIMIN
BESSE SPORTS / SOLLIES FARLEDE
BRIGNOLES / ROCBARON
CARCES / VIDAUBAN

Poule C

LES ARCS / TRANS
PLAN DE LA TOUR / RC LA BAIE
PUGET SUR ARGENS / SC DRAGUIGNAN
ST TROPEZ FC / LES ARCS
ROQUEBRUNE / LA LONDE
CALLAS CANTON / GRIMAUD

D4 Poule A

OLLIOULES / LE REVEST
ASPPT HYERES / ST ZACHARIE
JS BERTHE / PIVOTTE SERINETTE
GARDIA CLUB / BRAS

Poule B

SALERNES / FA FREJUS
PIGNANS / ROCBARON

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D3 poule B :

BELGENTIER / ST MAXIMIN du 02.02.2020

D4 poule A :

US VAL ISSOLE / BANDOL du 09.02.2020

FEUILLE MANQUANTE

1ère parution

D2 poule A

STE MAXIME 2 / US LA CADIERE 1 du 20/02/2020 (50082.2)

*Prochaine Réunion
Mercredi 19 Février 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO